

Identification de l'entreprise

- Nom exact de l'entreprise : _____
- Nom de la personne responsable de l'inscription : _____
- Adresse courriel de la personne responsable de l'inscription : _____
- Numéro de téléphone et poste : _____
- Adresse complète pour la facturation : _____
- Postes offerts : _____

Options	Description		Coûts	Total
Offre A	Équipements	Table haute avec lycra, affichage pour identification de votre entreprise,	100 \$ + taxes	
INDIQUEZ LE TOTAL À FACTURER				

Critères d'admissibilité pour la réservation d'un kiosque

- Comme entreprise, vous devez avoir au moins 1 poste à combler à court ou moyen terme, **sur le territoire de la MRC des Appalaches.**

Particularités :

- En réservant une table, nous vous invitons à inscrire chacune de vos offres d'emploi sur le site de Placement en ligne (<http://placement.emploiquebec.gouv.qc.ca>);
- En réservant une table via le présent contrat, vous vous engagez à assurer une présence à votre table et ce, pendant toute la durée de l'évènement, soit de 16h00 à 20h. **Vous pourrez accessoriser votre emplacement par un outil promotionnel style parapost simple. Vous vous engagez également à récupérer votre matériel qu'à la fin de l'évènement, ainsi aucun démontage ne sera permis pendant la durée de l'Évènement Emploi Express;**
- Comme locataire d'un kiosque, vous devez vous limiter à l'espace qui est prévu;
- 1 seule entreprise par kiosque;
- Aucun remboursement en cas d'annulation;
- Prendre note qu'il n'y a aucune possibilité d'avoir l'électricité ni le WI-FI.

Modalités d'inscription et de paiement

- Pour que votre inscription soit valide, retournez **par courriel** (dg.ccitm@bellnet.ca) le présent formulaire d'inscription complété, avant **le 14 septembre 2017;**
- Suite à la réception de votre formulaire d'inscription, une facture vous sera acheminée. Libellez et postez votre chèque à l'ordre de la **Chambre de Commerce et Industrie de Thetford Mines (CCITM)**, 81 rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines (Québec) G6G 1J4, **avant le 14 septembre 2017;**

Assurance-responsabilité

- Chaque entreprise (locataire d'un kiosque) doit fournir la preuve qu'elle dispose d'une assurance-responsabilité civile de 2 millions, valide pour la période de l'Évènement Emploi Express. **Cette preuve d'assurance (photocopie) doit obligatoirement être accompagnée du paiement des frais de location, afin que votre inscription soit valide.**